

CHARTE DE BONNE CONDUITE

Adoption d'un pied d'arbre sur la voie publique

Je soussigné(e), M. / Mme

déclare adopter le pied d'arbre situé à l'adresse

.....

et m'engage à :

- maintenir un aspect propre et entretenu au pied d'arbre
- veiller à la bonne santé de l'arbre
- collaborer avec le service Entretien de la Commune d'Anderlecht
- contribuer au vivre-ensemble en harmonie avec tous les usagers de l'espace public
- respecter les règles ci-jointes

Les données personnelles seront traitées de manière confidentielle et ne seront utilisées qu'à des fins de contact.

Le service Entretien du département Cadre de Vie de la Commune d'Anderlecht pourra, en tout temps et sans devoir en justifier la raison, contrôler la bonne exécution de la présente charte.

- Je souhaite faire appel au service de placement de barrière en châtaigner par la commune pour le prix de 20 €.

Anderlecht, le

Le Networker,

Anderlecht



10
70
Res
pect

Bonjour, je suis un pied d'arbre...

Merci de m'avoir adopté ! Ensemble, nous allons contribuer à l'amélioration de la propreté de l'espace public et aider la biodiversité sur le territoire de notre commune.

Je me permets de vous rappeler quelques règles me concernant :

1. Je suis un espace public, merci de le respecter !
2. Si je suis sur un trottoir, mon entretien doit être assuré par le propriétaire ou le locataire du bien situé en face de moi (comme mentionné dans le règlement général de police).
3. Mon arbre est lui entretenu par le service communal. Vous ne devez donc pas vous soucier de lui.
4. Je suis allergique aux produits phytosanitaires (herbicides, insecticides ou fongicides). Merci de ne jamais les utiliser ni sur le pied d'arbre ni sur le trottoir (comme mentionné dans le règlement général de police).
5. La Commune a installé une plaquette spécifiquement pour indiquer que j'étais adopté. Merci de garder cette marque bien visible !
6. La surface dure qui m'entoure doit rester intacte. N'y placez pas de dalles ou de bordures ! Par contre, je veux bien être protégé à l'aide d'une petite barrière en bois installée tout autour de moi, par exemple.
7. Ce serait dommage que je subisse du vandalisme. Faites-donc attention de ne pas placer des éléments non fixés et qui s'enlèvent facilement.
8. Sans mon arbre, je ne suis rien ! Il est donc strictement interdit de l'enlever ou d'en planter un autre à sa place. Veillez également à ce que ses racines ne soient pas endommagées.
9. J'accueille avec plaisir des plantes et des fleurs avec des racines peu profondes et qui ne poussent pas plus haut que 50 cm (voir ci-dessous).
10. Je n'aime pas des plantes exotiques et invasives – par semis ou en pot – ni des plantes qui provoquent des irritations, qui sont toxiques ou qui provoquent des brûlures ou plaies comme les orties, chardons, mûres, berces... (voir ci-dessous).
11. Pour protéger la santé de mon arbre, ne plantez pas de graminées, plantes grimpantes (chèvrefeuille, vigne,...) ou de plantes ligneuses (voir ci-dessous).
12. C'est mon Networker qui doit s'occuper de la fourniture éventuelle de broyat, de compost, d'engrais et de plantes. La commune ne peut pas les fournir.
13. C'est mon Networker aussi qui doit s'occuper de l'arrosage.
14. Pour ne pas gêner les piétons, le trottoir autour de moi doit rester libre d'accès et avoir au moins 1,5 m de largeur.
15. Il se peut qu'un service communal ou une société effectue des travaux à ma proximité. Si je suis endommagé, ni la commune, ni ces sociétés peuvent indemniser mon Networker.
16. Je ne veux pas être abandonné ! Si mon Networker déménage ou ne veut plus adhérer à cette charte, il/elle devra avertir au plus vite le Service Entretien de la Commune.
17. Si mon Networker ne souhaite plus adhérer à la charte, il/elle devra me remettre dans mon état initial.

Contacts

Service Entretien des Espaces Publics
Téléphone : 0800 9 1070
E-Mail: proprete@anderlecht.brussels

Conseils supplémentaires

Comment prendre soin de moi

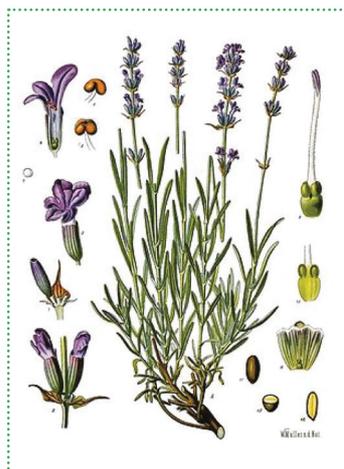
- Enlevez toute la végétation présente manuellement ou à l'aide d'un râteau. Cependant, la végétation spontanée («mauvaise herbe») est souvent très intéressante pour la biodiversité! Réfléchissez si celle-ci peut s'intégrer dans votre projet de végétalisation de pied d'arbre.
- Ameublez délicatement le sol sans toucher les racines de l'arbre.
- Ajoutez éventuellement de la terre de jardin. Vous pouvez la mélanger éventuellement avec du terreau. Pourtant, n'utilisez pas du terreau uniquement car il s'assèche trop vite et risque de s'envoler.
- Plantez des plantes et/ou des fleurs appropriées (voir ci-dessous).
- Si vous avez arraché la végétation spontanée, placez quelques centimètres de broyat (copeaux de bois, paille, feuilles mortes).
- Entretenez régulièrement votre projet de végétation.
- Arrosez les plantes régulièrement pendant l'été.

Mes amis : plantes et fleurs que j'accueille avec plaisir

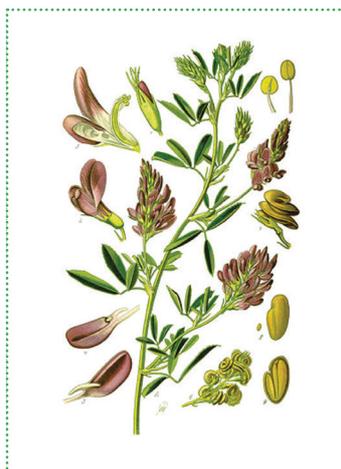
S'il vous plaît, choisissez des plantes et des fleurs qui ne s'enracinent pas trop profondément et qui atteignent un maximum de 50 cm.

Voici quelques exemples de plantes que j'adore, et qui sont très bien pour la biodiversité:

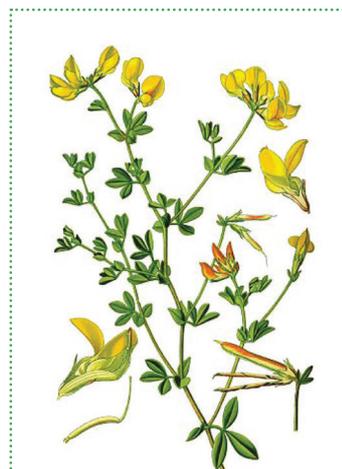
1. Lavande



2. Luzerne



3. Lotier corniculé



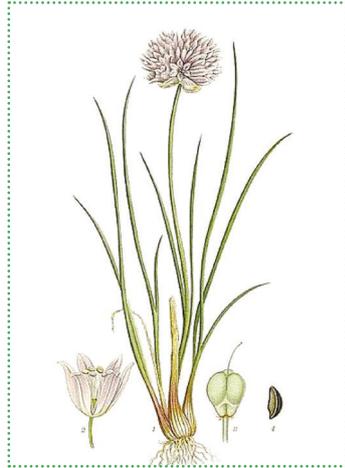
4. Centaurée jacée (herbe d'amour)



5. Knautie des champs (scabieuse des champs)



6. Ciboulette



7. Mauve musquée



8. Moutarde noire



9. Vipérine commune



10. Bourrache officinale



Une liste plus complète des plantes qui sont bonnes pour la biodiversité et pour les insectes pollinisateurs tels que les abeilles peut être trouvée sur notre site :

www.anderlecht.be



Mes adversaires : plantes et fleurs qui ne me conviennent pas

Attention, certaines plantes et fleurs ne sont pas autorisées à être plantées dans le pied d'arbre :

- Graminées
- Plantes grimpantes
- Plantes ligneuses (arbustes)
- Plantes invasives, interdites et à éviter absolument

→ voir liste disponible sur <http://alterias.be/fr>

